

**MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Date de convocation : 25/03/2023

Date d'affichage : 25/03/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril, à vingt heures trente,
Présents : 9 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni, en
Pouvoirs : 2 séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, Mme GANDRILLE Christine, M. de CHAMPS Hubert

Etaient excusés : M. SERVANT Dimitri (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul),
M. ALBERT Alexandre (a donné pouvoir à Mme MUREAU Nicole), Mme BEAUMARD Angélique,
M. DELETANG Grégory

Etaient absentes : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Monsieur de CHAMPS Hubert a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2024-04-023

7.1. Finances - Fiscalité

Vote des taux des impôts directs locaux - année 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition des différentes taxes locales pour l'année 2024 par rapport à 2023.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition des différentes taxes locales pour l'année 2024 par rapport à 2023

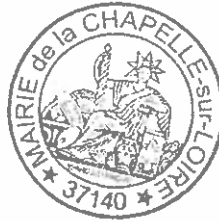
- **FIXE** les taux comme suit :

- . **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,17 %**
- . **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45 %**
- . **Taxe d'habitation : 14,80 %**

(sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Pour extrait certifié conforme,

*Le secrétaire,
de CHAMPS Hubert*



*Le Maire,
GUIGNARD Paul*



Envoyé en préfecture le 05/04/2024
Reçu en préfecture le 05/04/2024
Publié le 05/04/2024
ID : 037-213700586-20240402-DCM_2024_04_023-DE

